

-MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
UNIVERSITE NAZI BONI

-----  
CONSEIL D'ADMINISTRATION



BURKINA FASO  
Unité Progrès Justice

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE NAZI BONI**

**28 mars 2023**

*Handwritten signature*

Le mardi 28 mars 2023 à partir de 9 heures, s'est tenue dans la salle de réunion du bâtiment « LONAB », au Centre de Formation et Recherche (CFR), la première session ordinaire du Conseil d'Administration (CA) de l'Université Nazi BONI (UNB), sous la présidence du Pr Jean Célestin KY, Président dudit Conseil.

Après les mots de bienvenue du Président du Conseil d'Administration (PCA), une vérification du quorum a été faite par le Secrétaire général de l'UNB. Il en ressort que sur les dix-huit (18) membres avec voix délibérative, on a enregistré quatorze (14) présents, deux (02) procurations et deux (02) absents.

Les observateurs ainsi que des invités y ont également pris part. (Cf. liste de présence en annexe)

L'Ordre du jour, annoncé dans la lettre d'invitation s'articulait autour des points suivants :

- 1) Situation de l'EPSCT ;
- 2) Examen et adoption du procès-verbal (PV) de la deuxième session du CA du 15 décembre 2022 ;
- 3) Examen des projets de documents suivants :
  - a) Projet de rapport d'activités 2022 ;
  - b) Projet du compte d'administratif 2022 ;
  - c) Projet du compte de gestion 2022 ;
  - d) Projet du rapport de gestion 2022 ;
  - e) Projet du budget modifié gestion 2023 ;
  - f) Projet du PPM modifié 2023 ;
- 4) Examen et adoption des projets de délibération ;
- 5) Divers.

Avant de soumettre cet Ordre du jour à l'adoption des conseillers, le PCA a proposé une légère modification. Ainsi, il a demandé que le Comité d'audit interne du Centre d'Excellence Africain en Innovation biotechnologique pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA-ITECH-MTV) présente la synthèse de leurs travaux avant l'exposé sur la situation de l'EPSCT. Adhérant à ce réaménagement, les administrateurs ont adopté l'ordre du jour de la session.

#### 1. Compte rendu des travaux du Comité d'audit interne du CEA-ITECH-MTV

Le Président du Comité d'audit interne, Monsieur PARE Jean Stéphane, Administrateur représentant le Ministère en charge des finances, a rappelé que le Comité d'audit interne est composé de trois (03) membres. Les deux autres membres sont : Monsieur KINDO Yassia, administrateur représentant le Ministre en charge de l'Agriculture, et Monsieur SAVADOGO



Salifou, observateur représentant la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF). Il a ensuite excusé Monsieur KINDO qui n'est pas présent à cette session.

Monsieur PARE a expliqué que les membres du Comité d'audit interne tiennent deux sessions ordinaires par an. A ce titre, la première session de l'année 2023 s'est tenue en février à Koudougou. Aussi, s'est-il réjoui de l'opportunité qui leur est donnée pour présenter au CA la synthèse du rapport de leurs travaux. Il a invité Monsieur SAVADOGO Salifou à résumer les recommandations issues de ce rapport. En effet, l'observateur de la DAMOF a relevé que le rapport d'audit a fait des constats pour lesquels les membres ont formulé des recommandations. En ce qui concerne les constats, on note les insuffisances suivantes :

- l'existence de deux Plans de Passation des Marchés (PPM) pour la planification des marchés du CEA-ITECH-MTV (PPM Banque Mondiale et PPM autres partenaires) ;
- l'absence de visa du Directeur du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DCMEF) sur le PPM 2022, le PPM 2022 révisé et le PPM 2023 ;
- l'acquisition de matériels informatiques non fonctionnels (2 photocopieuses) dès leur réception (marché n°EPE-UNB/09/01/02/80/2022/00070 du 29 juillet 2022 relatif à l'achat d'ordinateurs portables, de bureaux, d'imprimantes et d'autres matériels informatiques pour l'incubateur du CEA/ITECH-MTV) ;
- l'existence des marchés en souffrance, (marché n°EPE-UNB-CFA/09/01/01/80/2021/0071 du 07 décembre 2021, relatif à l'acquisition d'équipements de laboratoire de biologie et de matériels de travaux pratiques d'un montant de 97 291 000 FCFA et n° EPE-UNB-CEA/09/01/01/80/2022/00003 du 07 février 2022 relatif à l'acquisition de réactifs et consommables de laboratoire pour les travaux pratiques d'un montant de 44 766 840 FCFA) ;
- la non prise en charge comptable de deux factures (facture n°0017/2022 de Eliel Service d'un montant de 3 415 900 FCFA et n°0018/2022 de Rafky Business d'un montant de 9 490 000 FCFA).

Pour toutes ces insuffisances, les membres du Comité d'audit interne ont formulé des recommandations notamment :

- élaborer un PPM unique pour la planification de tous les marchés du CEA au plus tard le 31 juillet 2023 ;
- soumettre toujours les PPM du CEA/ITECH-MTV au visa du DCMEF ;
- veiller immédiatement à la qualité des biens acquis au profit du CEA/ITECH-MTV ;
- trouver une solution diligente pour les commandes de matériels, d'équipements, de réactifs et consommables de laboratoire et de travaux pratiques (au regard de leurs impacts sur la qualité des enseignements et des soutenances des étudiants) ;



- rattacher les charges aux exercices comptables concernés.

En outre, le Comité a noté que des efforts ont été fournis dans la prise en compte de certaines recommandations issues des rapports précédents, notamment la mise en cohérence du PPM 2022 avec le PTBA 2022, le respect des seuils des différents types de commandes dans la planification des marchés, et l'élaboration périodique de rapports sur l'exécution des marchés.

Le Conseil a félicité les membres du Comité d'audit pour l'élaboration du rapport et la pertinence de leurs recommandations.

Par ailleurs, le Professeur MILLOGO Younoussa, administrateur représentant les enseignants, a souhaité connaître les raisons qui sont à l'origine des marchés en souffrance notamment celui relatif à l'acquisition d'équipements de laboratoire de biologie et de matériels de travaux pratiques. En réponse à cette préoccupation, le Président de l'UNB a souligné que ce marché, attribué en 2021, n'est pas exécuté du fait du fournisseur qui ne serait pas à mesure de livrer le matériel commandé. Il a rassuré qu'après plusieurs mises en demeure, le contrat vient d'être résilié et une procédure d'entente directe est en cours pour l'acquisition de ces équipements et matériels de laboratoire.

Dr Sagnaba SOULAMA, administrateur représentant le Syndicat national des enseignants chercheurs (SYNADEC), a exhorté le Comité à investiguer aussi sur les aspects académiques car il se poserait un problème d'encrage institutionnel. Le Président a précisé que c'est le problème de l'encrage qui explique l'ouverture de certaines formations par le CEA-ITECH-MTV sans un acte de création.

Le PCA a estimé que toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CEA-ITECH-MTV montrent qu'il n'a pas fait l'objet de débats dans les instances universitaires. En tout état de cause, il a suggéré d'envisager la régularisation des offres de formation.

Après ces échanges sur les travaux du comité d'audit interne du CEA-ITECH-MTV, le Conseil s'est penché sur l'examen du procès-verbal de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration du 15 décembre 2022.

## **2. Examen et adoption du PV de la session de décembre 2022**

Abordant ce point, le Secrétaire général de l'UNB a rappelé que le PV a été envoyé le 07 février 2023 aux administrateurs afin de requérir leurs amendements. Ainsi, trois (03) administrateurs ont retourné des amendements qui ont été intégrés. Par la suite, le PV a été examiné page par page. Cela a permis aux administrateurs d'apporter des amendements de forme audit procès-verbal.

Le conseil a adopté ledit PV sous réserve de prise en compte des amendements.

Le PCA a ensuite donné la parole au Président de l'UNB pour son exposé sur la situation de l'EPSCT.



### 3. Situation de l'EPSC

Le Président de l'UNB, Pr Hassan Bismarck NACRO, a d'abord exprimé ses remerciements et sa gratitude au PCA et aux membres du CA pour leur engagement et leur constante disponibilité pour le bon fonctionnement de l'UNB. Ensuite, il a déroulé sa présentation autour de cinq principaux points qui sont :

- la gouvernance administrative ,
- la gouvernance académique;
- la situation de la dette de l'UNB ;
- l'état de mise en œuvre des recommandations du CEA-ITECH-MIV ;
- les perspectives.

Dans sa présentation, le Président de l'UNB a rassuré les administrateurs que l'UNB a pu tenir ses instances statutaires malgré les contraintes financières. Le dialogue a été maintenu avec les partenaires, ce qui a permis de trouver une solution locale à la crise que traverse l'INSSA. Aussi, il a saisi cette occasion pour remercier et féliciter les partenaires sociaux pour leur accompagnement.

Au plan pédagogique, les activités se sont très bien déroulées. En effet, 15 137 étudiants se sont inscrits pour l'année académique 2022-2023. Les délibérations et les soutenances ont été régulièrement organisées. Toutefois, le Président a souligné l'absence de ressources pour l'organisation du BTS d'Etat de la session 2023, qui est pourtant un examen national.

En ce qui concerne la dette, le Président a expliqué qu'elle n'a pas trop évolué depuis la dernière session. Ainsi, elle s'élève à quatre milliards trente-six millions sept cent quinze mille deux cent vingt-trois (4 036 715 223) Francs CFA à la date du 28 décembre 2022. Cette dette est liée aux actes académiques (933 548 320 FCFA) ; aux charges du personnel (426 425 632 FCFA), aux factures d'eau, d'électricité et de l'ONATEL (893 583 502 FCFA), aux charges locatives (34 000 000 FCF), et aux remboursements des prêts CNSS et CARFO (1 749 157 769 FCFA).

En ce qui concerne l'état de mise en œuvre des recommandations du CEA-ITECH-MTV, le Président a porté à la connaissance du CA qu'il a organisé plusieurs rencontres qui lui ont permis de faire la situation des différentes recommandations dont l'exposé vient d'être fait par le Comité d'audit interne. Aussi, a-t-il rassuré les membres du CA qu'il ne ménagera aucun effort pour poursuivre la mise en œuvre desdites recommandations.



Pour les versions physiques des projets de documents, les membres du CA ont estimé qu'ils peuvent s'en passer surtout au regard des contraintes budgétaires.

Le Président de l'UNB a informé le Conseil qu'il se rendra le 29 mars 2023 dans le village de Nasso pour féliciter le chef du village qui vient d'être intronisé.

Le PCA a annoncé aux administrateurs l'application effective pour la présente session, de la retenue sur les indemnités qui leur sont servies. Il a ensuite remercié les membres du Conseil d'administration qui se sont évertués depuis ce matin à trouver des solutions aux problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, il a déclaré close la première session ordinaire du conseil d'administration de l'année 2023 à 21 heures 8 minutes.

Bobo-Dioulasso, le 28 mars 2023

Le Secrétaire de Séance



**Pr Hassan Bismarck NACRO**

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon  
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

Le Président de séance



**Pr Jean Célestin KY**

Chevalier de l'Ordre du Mérite  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon